

Bruxelles, le 19 février 2010

ANNULATION DU PERMIS DE MISE A 4 VOIES DE LA L124 EN REGION FLAMANDE

Infrabel a appris hier que le permis de mise à 4 voies de la L124 (Bruxelles-Nivelles) en Région flamande (Linkebeek et Rhode-St-Genèse) a été annulé par le Conseil d'Etat suite au recours introduit par la commune de Linkebeek.

Permis annulé pour cause de vice de procédure

Le permis de mise à 4 voies de la L124 (Bruxelles-Nivelles) en Région flamande (Linkebeek et Rhode-St-Genèse) a été annulé pour cause de vice de forme dans le cadre de la procédure de modification du plan de secteur.

Cette annulation aura pour conséquence un retard pouvant aller jusqu'à 3 ans sur le planning des travaux et donc sur la mise à 4 voies sur le L124 Bruxelles-Nivelles, initialement prévue pour fin 2016.

Infrabel prend acte de la décision du Conseil d'Etat, mais regrette le retard que ce recours et ses conséquences engendreront sur le planning de ses travaux.

Remarque : En raison de l'accident de Hal et de ses conséquences, Infrabel n'ajoutera aucun commentaire par rapport aux informations reprises dans ce communiqué de presse.

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges et fait partie du groupe SNCB. L'entreprise emploie actuellement quelque 12 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros (2008).